



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service interministériel d'animation des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique**

Blois, le **30 JUIN 2022**

Affaire suivie par : Evelyne VERRET

Contact : 02 54 81 55 56

evelyne.verret@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur Jean-François LEFEBVRE

Société AFFINITY

Rue Bernard Sergent

41330 LA CHAPELLE-VENDÔMOISE

Monsieur,

Le 9 novembre 2020, vous m'avez adressé un dossier de réexamen IED concernant le site que vous exploitez à LA CHAPELLE-VENDÔMOISE, avec mise à jour des capacités des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

À l'issue de l'examen de ce dossier par l'inspection des installations classées, je vous informe que les prescriptions de votre arrêté d'autorisation n° 2008-70-3 du 10 mars 2008 ne nécessitent pas d'actualisation.

En conséquence, en application de l'article R. 515-73 du code de l'environnement, il vous appartient de vous conformer, sans aménagement particulier, aux prescriptions définies par l'arrêté ministériel du 27 février 2020 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations classées du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642, 3643, 3710 de la nomenclature mentionnée plus haut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Nicolas HAUPTMANN